GRAND CONSEIL **QUE 2448**
de la République et canton de Genève

Signataire : Vincent Subilia

Date de dépôt : 30 octobre 2026

Question écrite urgente
Registre du commerce : état des lieux

En date du 5 février 2024, une majorité de la commission de l'économie a refusé la motion 2960 intitulée « pour un registre du commerce efficace et au service des administrés », laquelle invitait le Conseil d'Etat à engager diverses actions visant à corriger certains dysfonctionnements du registre du commerce et à rendre celui-ci plus efficient, notamment en réduisant la durée de traitement des demandes ou en favorisant la digitalisation de certaines prestations.

Auditionnée dans le cadre de l'instruction de ladite motion, la directrice du registre du commerce, Mme Fabienne Lefaux Rodriguez a reconnu que son service avait été affecté en 2023 par un double facteur, soit l'entrée en vigueur du nouveau droit de la SA, et le départ de trois de ses cinq juristes, dont la conjugaison avait « de fait engendré des retards jusqu'à trois semaines pour les inscriptions des sociétés anonymes (…) et trois mois pour les inscriptions déclaratives » ; la directrice a toutefois affirmé que « la situation est désormais largement réglée », et le signataire, tout comme le groupe PLR, s'en réjouit.

Cela étant, certains mandataires professionnels font état aujourd'hui encore de retards dans le traitement des dossiers soumis au RC, pénalisant l'attractivité de Genève en comparaison internationale, et les conduisant à favoriser la constitution de sociétés dans d'autres cantons.

Fort de ce constat, je prie le Conseil d'Etat de répondre à la question suivante :

Le registre du commerce genevois fonctionne-t-il aujourd'hui avec un degré d'efficacité (notamment en termes de délais de traitement et de

digitalisation) comparable à celui des autres cantons suisses ? A ce titre, le signataire sollicite respectueusement la transmission de données chiffrées permettant de comparer lesdits délais, respectivement avancées en matière de digitalisation.

L'auteur remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat de la réponse apportée.